

La filière peinture anticorrosion se mobilise

Dans le domaine de l'industrie générale et des transports, la peinture a toujours eu une très bonne image en terme de revêtement protecteur et décoratif. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques années dans le secteur anticorrosion qui regroupe les ouvrages de travaux publics ou de génie civil, ossatures de bâtiments industriels ou tertiaires, navires, installations off-shore... La peinture anticorrosion a en effet subi le contrecoup du 2^e choc pétrolier en 1979 et du blocage des prix en 1982, en même temps qu'un certain manque d'intérêt de la part des aciéristes. Les prix, tirés vers le bas, ont entraîné une baisse de la qualité laissant la porte ouverte au béton qui a ainsi démarré son essor. A commencé ainsi une période où la maintenance des constructions métalliques a dominé les travaux neufs, avec pour conséquence un chiffre d'affaires des fabricants en baisse. Pourtant, nous avons chez nous le plus bel exemple de valorisation d'un ouvrage d'art grâce à la maintenance de sa structure et, notamment, la qualité de sa protection anticorrosion : conçue pour durer 10 ans, la Tour Eiffel domine Paris depuis plus d'un siècle...

Devant l'évolution du marché, les entrepreneurs et fabricants de peinture représentés respectivement par le GEPI et la Fipec, ont pris alors conscience de la nécessité de mieux s'organiser afin de redonner à la peinture anticorrosion ses lettres de noblesse. C'est ainsi qu'à leur initiative a été créée l'ACQPA (Association pour la certification et la qualification en peinture anticorrosion). L'organisme certifie les systèmes de peinture selon deux types de performance : la protection anticorrosion qui répond à la classe de haute durabilité de la norme ISO 12944 et la performance d'aspect qui est régie par la norme 34554. « *En fonction des pigments et des liants qu'il faut ajouter pour*



Isabelle Clin,
rédactrice en chef

La protection anticorrosion ne représente que 1 % du coût d'un ouvrage.

arriver à la couleur souhaitée, le prix de revient de la peinture varie dans une très forte fourchette. La garantie couleur, qui est donnée actuellement pour un nuancier de 23 teintes, doit donc faire l'objet d'une demande spécifique de la part des maîtres d'ouvrages », précise Georges Mathieu, délégué général de l'OHGPI (Office d'homologation des garanties de peinture industrielle).

Du point de vue du personnel d'application, la mise en place de la certification a permis la reconnaissance au niveau national de la fonction de peintre anticorrosion, valorisant ainsi la profession et favorisant le recrutement. Actuellement, 2 500 opérateurs sur 9 000 ont été certifiés.

Un autre grand pas pour la filière anticorrosion a été la révision du fascicule 56 qui prend en compte les moyens offerts par l'ACQPA et l'OHGPI pour fixer des niveaux de performance de haute durabilité. Ce fascicule constitue un élément du CCTG (Cahier des clauses techniques générales) et permet aux acheteurs d'avoir un "instrument de mesure" de la qualité des prestations proposées. En fait partie l'attestation de garantie préalablement remplie par le fabricant ou l'applicateur et validée par l'OHGPI. « *En France et dans d'autres pays européens, nous sommes dans le domaine contractuel. C'est pourquoi, il faut être très précis dans son explication. Le bien fondé, c'est que la garantie n'est plus un argument commercial et que la sinistralité est extrêmement faible, 1 à 2/1 000* », explique Georges Mathieu.

Progressivement, la filière peinture anticorrosion (Fipec, GEPI, ACQPA, OHGPI) s'est ainsi structurée afin d'apporter aux donneurs d'ordres une offre globale avec un engagement de qualité pour une vision à long terme de leurs ouvrages.